



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A: Bid Receiving/Réception
des sousmissions**

RCMP-GRC

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Attention: Jordan McKenna
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 Leikin Drive,
Ottawa, ON K1A 0R2

AMENDMENT - INVITATION TO TENDER

MODIFICATION - APPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Facsimile No. - No de télécopieur:
Telephone No. - no de telephone:

Title-Sujet: Construction - Rénovations et améliorations de bâtiments	
Solicitation No. - No. de l'invitation 201901010	Date 18 juillet, 2018
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201901010	Amend No.- No. du modif. 008
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG 201901010	
Solicitation Closes -L'invitation prend fin at - à 14:00 HAE on - le 24 juillet, 2018	
F.O.B. - F.A.B. Destination	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: jordan.mckenna@rcmp-grc.gc.ca	
Telephone No. - No de telephone 613.843.5518	Fax No. - N° de FAX:
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:	
Delivery Required - Livraison exigée:	Delivery Offered - Livraison proposée
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	



La modification n° 8 est publiée afin d'apporter des modifications, et prolonger la date de clôture des soumissions:

LES CHANGEMENTS SUIVANTS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT.

- 1) La date de clôture des soumissions est prolongée jusqu'au 24 juillet 2018
- 2) Voir la réponse aux questions qui ont été soumises.

Partie 1, Questions et réponses

Q1: Le gouvernement / maître d'ouvrage a-t-il confirmé que le piège à balles peut supporter le poids des pièges à balles en blocs de caoutchouc balistique placés sur les rampes inférieures?

Dessin 2/A202.

A1: VOIR L'ADDENDA ARCHITECTURAL N° 1 – CES QUESTIONS ONT TOUTES ÉTÉ ABORDÉES – LES BLOCS BALISTIQUES NE REPOSENT PLUS SUR LE PIÈGE ET LES PLAQUES LATÉRALES EN ACIER SONT CONSERVÉES.

Q2: La note 3 indique que les bords inférieurs des déflecteurs doivent être chanfreinés à 42 degrés. Cette procédure n'est pas nécessaire et elle augmente considérablement le coût des déflecteurs, car elle devrait être effectuée à la main en atelier. Nous suggérons de supprimer cette exigence.

A2: VOIR la modification 6 de l'APPEL D'OFFRES, REGISTRE DES QUESTIONS, POINT 9 – L'EXIGENCE RELATIVE AU CHANFREIN A ÉTÉ SUPPRIMÉE.

Q3: Le gouvernement a-t-il confirmé que la structure du toit peut supporter une charge permanente de 23 lb/pi² sur toute la zone du nouveau plafond balistique? Ceci ne comprend pas les appareils d'éclairage et l'équipement mécanique que le toit supporte déjà.

A3: LA STRUCTURE ACTUELLE PEUT SUPPORTER LA CHARGE SUPPLÉMENTAIRE. VOIR la modification 6 de l'APPEL D'OFFRES, REGISTRE DES QUESTIONS, POINT 46.

Q4: Si l'intention de la GRC est d'aller à l'avant de la ligne de 25 mètres, il sera nécessaire de fournir des plaques de fermeture /solins en tôle entre le talon et la pointe des déflecteurs adjacents. S'ils ne sont pas fournis, les vitesses d'écoulement de l'air requises / recommandées ne seront pas maintenues sur la longueur du champ de tir. Le dessin A202 n'illustre pas de tels solins.

A4: IL FAUT SOUMISSIONNER EN FONCTION DES PLANS ET DEVIS – IL SE PEUT QUE DES ADAPTATIONS SOIENT REQUISES AFIN DE FOURNIR DES FERMETURES POUR CERTAINS DES ÉCARTS DE DÉFLECTEURS, DANS LE BUT D'OPTIMISER LES VITESSES D'ÉCOULEMENT DE L'AIR DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ POTENTIELLE. CE POINT SERA ABORDÉ DURANT LA CONSTRUCTION, AVANT L'INSTALLATION DES DÉFLECTEURS.

Q5: Quel sous-traitant sera responsable de fournir / d'installer la grille de support pour les nouveaux déflecteurs?

A5: L'ENTREPRENEUR DOIT DESSINER ET CONCEVOIR LES DÉFLECTEURS ET LEURS MOYENS DE SUPPORT À PARTIR DE LA STRUCTURE EXISTANTE. LA FAÇON DONT LE TRAVAIL EST RÉPARTI ENTRE LES SOUS-TRAITANTS EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR la modification 6 de l'APPEL D'OFFRES, REGISTRE DES QUESTIONS, POINT 46.

Q6: La section 13 54 00 du devis, paragraphe 1.4.3.1, exige que les dessins d'atelier portent l'estampille d'un ingénieur agréé en Ontario. Quels éléments des dessins d'atelier nécessitent l'estampille? Le système de suspension peut certainement être estampillé par un ingénieur en structures. Cependant, quel domaine du génie serait en mesure d'estampiller l'élément de confinement balistique des déflecteurs?

A6: IL FAUT SOUMISSIONNER EN FONCTION DES PLANS ET DEVIS.

Q7: Des dessins conformes à l'exécution illustrant les emplacements et les dimensions de tout le réseau de gaines sont-ils disponibles? Ceci est requis afin de satisfaire aux exigences du paragraphe 1.4.3.2 de la section 13 54 00. Quel est le recours si les supports existants NE sont PAS capables de supporter la charge permanente supplémentaire imposée par les nouveaux déflecteurs?

A7: LES DESSINS DE L'APPEL D'OFFRES ILLUSTRENT LES DIMENSIONS DU RÉSEAU DE GAINES EXISTANT ET NOUVEAU. LES SUPPORTS DE DÉFLECTEURS DEVRONT ÊTRE CONÇUS DE MANIÈRE À RÉPARTIR CETTE CHARGE AU BESOIN AFIN DE NE PAS SURCHARGER LOCALEMENT LA STRUCTURE ACTUELLE.

Q8: Le gouvernement peut-il confirmer que le dégagement de 160 mm entre le talon et la pointe des rangées de déflecteurs adjacentes est suffisant pour l'installation des appareils d'éclairage? Cela semble étroit. Pour augmenter le dégagement, il faudrait probablement d'autres déflecteurs si le chevauchement horizontal de 150 doit être conservé.

A8: IL FAUT SOUMISSIONNER EN FONCTION DES PLANS ET DEVIS – C'EST ÉTROIT, CE QUI EST INÉVITABLE ÉTANT DONNÉ LES EXIGENCES RELATIVES AU DÉGAGEMENT ET AUX DÉFLECTEURS DANS LE BÂTIMENT EXISTANT, LESQUELLES DOIVENT TOUTES ÊTRE SATISFAITES, MAIS L'EXPERT-CONSEIL EN ÉLECTRICITÉ CONFIRME QUE C'EST FAISABLE.

Q9: La section 11 67 23, numéro 2.2.9 (au bas de la page 4) indique une exigence relative à l'application de peinture intumescente sur les plaques balistiques d'acier. Ces plaques doivent être installées entre du béton et des blocs ou des panneaux de caoutchouc entièrement revêtus, et elles ne devraient pas être exposées à une flamme nue. Étant donné la nature même de l'acier, et son emplacement une fois installé, l'exigence relative à la peinture intumescente peut-elle être supprimée et remplacée par un apprêt à faible COV, lequel est généralement utilisé dans cette application? **PJKA –**

A9: LE REVÊTEMENT INTUMESCENT NE DOIT PAS ÊTRE APPLIQUÉ SUR LES PLAQUES D'ACIER, MAIS SUR LES BLOCS EN CAOUTCHOUC BALISTIQUE ET LES PANNEAUX EN CAOUTCHOUC BALISTIQUE ACOUSTIQUE. DANS LES DEUX CAS, IL DOIT ÊTRE APPLIQUÉ DE MANIÈRE À FOURNIR UNE PROPAGATION DE LA FLAMME ET DE POUVOIR FUMIGÈNE DE CATÉGORIE « A » CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E84.

Q10: Après un examen attentif des documents de projet, j'ai découvert une différence entre les spécifications portant sur le bloc de caoutchouc balistique et ce qui est actuellement disponible. La section 11 67 23 du devis, page 4, point 2.2.5.1.2, indique des blocs de 610 mm de longueur x 355 mm de profondeur x 229 mm de hauteur.



Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada

Les dimensions du produit Dura-Bloc standard sont de 610 mm x 305 mm x 229 mm, comme l'indique la fiche technique du produit sur le site Web des systèmes de tir. Pourriez-vous confirmer les dimensions souhaitées pour ce produit?

A10: Réponse donnée dans l'addenda n° 2.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.